

Bulletin de clarifications n° 1 : Questions et réponses relatives au Dossier d'Appel d'offres

Réalisation des travaux de construction et extension des centres de formation professionnelle. Lot 13 : Extension et réhabilitation de l'Institut de Technologie Hôtelière et Touristique de Tanger (CFP 71)

Réf. : N° DAO/CB/MCA-M/EW-34-F/Gov

Date de publication : **17 novembre 2021**

Date limite de formuler les questions de clarification : **06 décembre 2021**

Dale limite de dépôt des offres : **21 décembre 2021 à 15h00**

N°	Questions	Réponses
1	L'estimation prévisionnelle est mentionnée en TTC alors que l'article n°47.1 mentionne que le projet est exonéré de TVA.	Conformément à la sous-clause 47.1 « Taxes et impôts » des Conditions Particulières du Contrat :« L'ensemble des taxes en vigueur au Maroc seront prises en considération », cette sous-clause vient modifier celle des Conditions Générales du Contrat, de ce fait, le présent projet n'est pas exonéré de la TVA. Il est à rappeler que le présent appel d'offres est financé par le Fond du Gouvernement du Maroc, comme indiqué dans l'avis spécifique de passation de marchés publié et dans le dossier d'appel d'offres.
2	il y avait eu un malentendu concernant l'heure de la visite des lieux, est-il possible de nous accorder une deuxième date ?	Nous tenons à vous rappeler que la visite des lieux n'est pas obligatoire, toutefois, les firmes peuvent se rapprocher de l'administration de l'Institut de Technologie Hôtelière et Touristique de Tanger (CFP 71) pour effectuer une deuxième visite.
3	Merci de bien vouloir nous préciser les composantes du projet	Les composantes du projet sont : <ul style="list-style-type: none">• Le Bloc Hôtel Pédagogique, Blanchisserie et Restaurant de Collectivité ;• Le porche d'entrée, la guérite et le local poste transfo• Les travaux VRD et Aménagements extérieurs Et que « le logement de fonction » ne fait pas partie des travaux objet de l'appel d'offres.
4	Lors du chiffrage de la partie Gros œuvres concernant l'affaire citée en objet, on a constaté que l'article 1.24.d Plancher DA 20+5 figure sur le descriptif et ne figure pas sur le bordereau	Pour le chiffrage, il y a lieu de se baser sur le bordereau des prix

N°	Questions	Réponses
5	Nous avons remarqué sur l'avis de l'AO que la date limite de dépôt des garanties bancaires est le 24 décembre 2021 (date postérieure à la remise des offres). Nous aimerions avoir votre confirmation sur ce point (s'il ne s'agit pas d'une erreur)	Nous vous confirmons que la garantie de soumission en version papier doit être soumise au plus tard le 24 décembre 2021 à l'adresse indiquée à la sous-clause IS 21.1 de la fiche des données de l'appel d'offre, par contre, sa version électronique devra être téléchargée avec l'offre au plus tard le 21 décembre 2021 à 15h00.
6	Veuillez nous transmettre les plans AUTOCAD, les dimensions sur plans _Repérages Menuiseries_ Détails Exécution sont illisible	Les plans AUTOCAD ont été intégrés au niveau du lien suivant : https://drive.google.com/drive/folders/1bw9Qnaaxu8qVDUX5ThJwvKDPDgp_-kuY?usp=sharing